



# Les Arts Littéraires

## CONCOURS

La participation au concours international **Les Arts Littéraires** est ouverte à tous les écrivains de langue française dans les catégories suivantes :

**NOUVELLE** : ne sera acceptée qu'une **seule nouvelle** (inédit ou éditée) d'un maximum de 15 pages (Police Time New Roman 12)

**POESIE** : un **seul recueil**, sujet et forme au choix (inédit ou édité)

**ROMAN** : un **seul ouvrage** (inédit ou édité)

**THEATRE** : une **seule pièce** de forme classique ou moderne (inédit ou éditée).

### **Règlement**

#### **Article 1 : Ouverture du concours**

Le concours est ouvert du 15 mars au 15 novembre 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus. Les résultats seront communiqués fin février 2023.

#### **Article 2 : Forme de présentation**

Seuls les tapuscrits (reliés ou agrafés avec pages numérotées) et les œuvres éditées seront acceptés.

Pour la catégorie théâtre :

- en début de pièce indiquer la distribution
- au cours du dialogue, indiquer nettement le nom de chaque personnage qui parle
- isoler les indications scéniques du reste du texte (italique par exemple).

#### **Article 3 : Textes non retenus par le Jury**

Ne seront pas retenus par le Jury :

- Les textes manuscrits
- Les textes orduriers
- Les textes contenant des **fautes d'orthographe** ou de syntaxe
- Les lauréats ayant été primés l'année précédente à ce même concours (sauf si changement de catégorie).

#### **Article 4 : Décisions du jury**

Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

### **Article 5 : Prix et Récompenses.**

Chaque catégorie, en fonction de la qualité des œuvres, est dotée de **trophées** et de **diplômes**.

La remise solennelle des prix aura lieu au Château Catala de St-Orens en mars 2023 lors d'une journée **des Arts Littéraires** organisée par « l'Association de Loisirs Culturels et Artistiques » (ALCA31). La présence des lauréats est particulièrement souhaitable.

**Un premier Prix choisi par le jury, obtiendra le prix de l'Édition** (impression gratuite d'un nombre conséquent d'exemplaires de son œuvre).

**Le Prix de la ville de Saint-Orens attribué à l'un des candidats, choisi par le jury, sera offert par Mme la Maire de Saint-Orens.**

Seuls les diplômes seront adressés aux lauréats n'ayant pas pu se déplacer ou se faire représenter.

### **Article 6 : Inscription et participation au concours**

Les œuvres présentées devront parvenir à l'adresse du concours, avant la date de clôture, en trois exemplaires pour le Roman et la Nouvelle, en deux exemplaires pour la Poésie et le Théâtre. La participation à plusieurs catégories doit parvenir en un seul envoi.

Les œuvres adressées devront obligatoirement être accompagnées de la fiche d'inscription jointe en annexe, correctement renseignée en lettres capitales.

Pour garantir l'anonymat de chaque candidat, tout exemplaire du ou des ouvrages présentés portera, en haut et à droite, sur la première page ou sur une feuille rajoutée et agrafée à la première page les indications suivantes :

- La catégorie choisie pour l'œuvre en question
- UN SEUL MOT choisi par le candidat qui servira de CODE pour l'identifier anonymement. En cas de candidature dans plusieurs catégories, ce code devra toujours être le même.

Droit de participation : 20 euros (17 euros pour nos amis adhérents d'ALCA).

Pour les auteurs qui souhaitent concourir dans différentes catégories, les droits de participation sont alors de 15 € pour la deuxième et la troisième œuvre puis de 10 euros pour la quatrième. Paiement par chèque ou virement à **l'ordre de < ALCA - Les Arts Littéraires >** (Voir fiche d'inscription)

Avec les œuvres devra être envoyé 1 timbre (tarif normal).

### **Article 7 : Devenir des manuscrits présentés**

Les manuscrits des participants seront rendus exclusivement le jour de la remise des prix.

### **Article 8 : Conformité**

Les dossiers non conformes au présent règlement ne seront pas communiqués au jury. La participation à ce concours implique l'acceptation de fait du présent règlement.

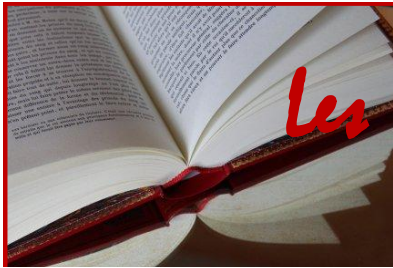
### **Article 9 : Adresse du Concours**

Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé à :

**Mme Maryse Carrier**  
**Concours Les Arts Littéraires**  
**Résidence Les Acacias. Appt 45**  
**3 rue Bonnat**  
**31400 Toulouse**

**Contact : Mail : [maryse.carrier@alca31.com](mailto:maryse.carrier@alca31.com)**

**Web : [alca31.com](http://alca31.com)**



# Les Arts Littéraires

## CONCOURS INTERNATIONAL

### **FICHE D'INSCRIPTION (EN LETTRES CAPITALES)**

M. Mme. Mlle. <sup>1</sup> .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail<sup>2</sup>: .....

Numéro de téléphone : .....

Fixe/ portable : .....

Nom de CODE : .....

Date :

.....

Signature :

### **Inscription en<sup>3</sup> :**

#### **Catégorie NOUVELLE**

Titre de l'œuvre : .....

#### **Catégorie POESIE**

Titre de l'œuvre : .....

#### **Catégorie ROMAN**

Titre de l'œuvre : .....

#### **Catégorie THEATRE**

Titre de l'œuvre : .....

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile.

<sup>2</sup> Adresse mail en lettres capitales

<sup>3</sup> Indiquer le titre de l'œuvre dans la catégorie choisie et préciser éventuellement son édition (maison d'édition, auto-édition, etc...).

Par ailleurs prévenir immédiatement la présidente du Jury si l'œuvre est éditée après son envoi au concours « Les Arts littéraires ».